



Les **Cliniques de Limoges** ont été **autorisées** par l'Agence régionale sanitaire (ARS) du Limousin à poursuivre pour l'instant leur activité de **rythmologie interventionnelle**.
Elles remercient leurs patients pour leur soutien constant.

« Plus de 4.000 patients ont soutenu, via la pétition qui a été ouverte début décembre, la démarche visant à préserver le droit d'être suivis et soignés en rythmologie par les urologues et les cardiologues dans nos établissements »
M. Chénieux, s'est félicité le Docteur Jean-Luc Rochette, président de l'UPCIL, la structure qui chapeaute les trois cliniques de Limoges (Clinique du Colombier, Cliniques des Emailleurs, Clinique François Chénieux).

« Nous sommes fiers de l'action accomplie depuis trois ans en cardiologie interventionnelle au service des patients. Nous allons poursuivre la mise en œuvre du projet de regroupement des Cliniques de Limoges qui prévoit de réunir l'ensemble de nos onze cardiologues libéraux sur le site de la Clinique Chénieux », a déclaré M. Chénieux, à côté des Urgences »
M. Chénieux a-t-il poursuivi.

Les Cliniques de Limoges regrettent le rejet du recours gracieux et la prudence de l'ARS du

Écrit par Cliniques de Limoges

Lundi, 11 Février 2013 15:41 - Mis à jour Lundi, 11 Février 2013 15:48

Limousin

qui a renvoyé l'appréciation du

bien-

fond

é

au tribunal a

dministratif sur la base du recours contentieux que les Cliniques ont engagé

le 29 janvier

.

Au cours des deux derniers mois, un projet de coopération médicale a été établi avec le CHU pour faire de Limoges le pôle de référence et d'excellence à caractère régional.

Cette coopération médicale s'organise autour de la mise en place d'un réseau commun de prise en charge en rythmologie. Les Cliniques de Limoges confirment leur volonté de mettre en œuvre cette coopération médicale.

« Nous resterons vigilants sur l'évolution de la situation et le respect du SROS (Schéma régional d'organisation sanitaire)

qui prévoit deux sites

de rythmologie interventionnelle à Limoges

et garantit le respect du libre choix du patient

»

,

a conclu

le Dr

Jean-Luc

Rochette.

A propos de la rythmologie interventionnelle de la SAS Emailleurs-Colombier

Écrit par Cliniques de Limoges

Lundi, 11 Février 2013 15:41 - Mis à jour Lundi, 11 Février 2013 15:48

La clinique du Colombier exerce une activité de rythmologie avec pratique des actes de diagnostics en électrophysiologie et la pose de pacemakers depuis plus de dix ans, des actes d'ablation par radiofréquence depuis début 2009

(
57 ablations en 2012 pour un seuil réglementaire à 50)
et de la totalité de l'activité cardiologie interventionnelle de type 1, incluant la pose de défibrillateurs et de stimulateurs triple chambre, depuis la décision ARS de mai 2011. Elle réalise une part significative de la rythmologie interventionnelle du Limousin et cette activité s'inscrit dans une offre cardiologique privée conséquente, les trois cliniques de Limoges (UPCIL) réalisant p

lus

de 50% de la pose de pacemakers de la Haute-Vienne et disposant de 11 cardiologues, dont quatre rythmologues.

A propos des cliniques de Limoges

La Clinique du Colombier, la Clinique François Chénieux et la Clinique des Emailleurs ont une capacité de 500 lits et places. Elles assurent chaque année la prise en charge de 60.000 patients, dont plus de 40% en mode ambulatoire, auxquels s'ajoutent 28.000 passages au service des urgences de la Clinique Chénieux (soit 30.000 au total avec les urgences hors cadre sur les deux autres sites). Les activités phares de ces trois établissements sont l'ophtalmologie, classée 1ère de France à plusieurs reprises, l'oncologie, l'orthopédie, la chirurgie vasculaire, l'urologie, la chirurgie de l'obésité

. Pour réaliser cette activité, 140 médecins libéraux exercent au sein de ces établissements et 1.200 salariés y travaillent. Sur ces 1.200, 950 sont salariés directs et 250 sont salariés, soit de sociétés de restauration et de nettoyage, soit salariés des cabinets médicaux. Les trois structures réalisent un chiffre d'affaires de 80 M€. Un investissement de 30 M€ a été voté afin de regrouper à l'horizon 2015 les trois établissements sur deux sites. Aucun licenciement n'est envisagé dans le cadre de cette restructuration.

A propos de Vedici

Créé en 2000 par son actuel président, Jérôme Nouzarède, et le Dr Michel Bodkier, Vedici est aujourd'hui l'un des principaux acteurs de l'hospitalisation privée en France. Le groupe rassemble 31 établissements de soins (24 cliniques MCO, trois Soins de suite, ainsi que quatre centres dédiés spécialisés dans le diagnostic et le traitement du cancer). Ils représentent une capacité totale de 4.350 lits et places, pour un effectif de 6.100 salariés et 1.325 praticiens, et un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions d'euros.